



INFO STAGIAIRES



LA LETTRE D'INFORMATION DU SECTEUR ENTREE DANS LE METIER – SNES CRETEIL

RESISTER AUX ATTAQUES ET AGIR COLLECTIVEMENT

Malgré des mobilisations d'ampleur contre la réforme du lycée Blanquer - avec une grève inédite du baccalauréat - et contre la réforme de la fonction publique amorcées l'an dernier, le gouvernement persiste et signe sur la voie du démantèlement de notre modèle éducatif et social en annonçant une prochaine réforme du système des retraites. Macron a lui-même reconnu que les fonctionnaires seraient les grand.e.s perdant.e.s d'un tel mode de calcul, la perte avoisinant 1/3 de la pension de retraite pour une carrière complète dans l'enseignement.

Dans le même temps, la manipulation des chiffres d'un rapport de l'OCDE par la chaîne de désinformation LCI a donné lieu à un buzz surprenant : les enseignant.e.s du second degré ne seraient pas si mal payé.e.s, leur rémunération avoisinant « en moyenne » quelques 3800 euros par mois ! Difficile d'y croire quand on sait qu'un.e professeur.e stagiaire certifié.e échelon 1 est rémunéré.e 1482,02 euros net, ce qui lui ouvre notamment le droit à la prime d'activité,

initialement prévue comme un complément des salaires modestes ou irréguliers. Travailler plus longtemps pour un traitement en baisse continue qui ne permet pas de vivre correctement en région parisienne et sans espoir d'une retraite décente, voilà les seules perspectives offertes par le gouvernement aux nouveaux-elles enseignant.e.s !

Il en va de même concernant la création des INSPE dont la logique est claire : remplacer les contenus universitaires au cœur de la formation des enseignant.e.s par une standardisation des approches directement pilotée par le ministère de l'éducation nationale.

Sur tous les tableaux, le manque d'investissement dans l'éducation fait des dégâts qui semblent tant incontrôlables qu'irréparables pour l'ensemble des collègues comme pour nos élèves. Mais nous avons néanmoins des moyens très concrets de résister à ces attaques en agissant collectivement.

D'abord en votant pour les candidat.e.s de la liste FSU aux élections du conseil d'école de l'INSPE afin de se doter de représentant.e.s déterminé.e.s à défendre des conditions de formation correctes pour tou.te.s les stagiaires de l'académie de Créteil (page 2).

Ensuite, en s'engageant dans les mobilisations à venir pour le maintien de nos acquis sociaux : en rejoignant le cortège du SNES dans les manifestations contre la réforme des retraites et pour une éducation de qualité pour tou.te.s, mais également en signant et en appelant à signer contre la privatisation d'Aéroports de Paris pour conserver notre patrimoine commun et résister contre l'offensive ultra-libérale en marche (voir ci-contre).

Enfin, en participant au stage organisé par les militant.e.s du Secteur Entrée dans le métier du SNES Créteil le 21 novembre prochain pour s'informer sur des droits et se former sur les enjeux de l'année de stage (page 4).

 **AVEC LA FSU CONTRE LA PRIVATISATION D'ADP.**

SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE POUR UN RÉFÉRENDUM.

IL VOUS FAUDRA VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ.

[HTTPS://WWW.REFERENDUM.INTERIEUR.GOUV.FR/SOUTIEN/ETAPE-1](https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1)



DANS CETTE LETTRE D'INFO :

ELECTIONS AU CONSEIL D'ECOLE DE L'INSPE – PAGE 2

AIDES, PRIMES, RECLASSEMENT ET MUTATIONS – PAGE 3

STAGE DE FORMATION SYNDICALE – PAGE 4

CONSEIL D'ECOLE DE L'INSPE

Elections des représentant.e.s SNES-FSU au conseil d'école des INSPE

LES 15 ET 16 OCTOBRE 2019 !

Mardi 15 et mercredi 16 octobre auront lieu les élections des représentant.e.s des étudiant.e.s et fonctionnaires stagiaires inscrit.e.s à l'INSPE de Créteil. C'est dans le conseil de l'INSPE que se décide le contenu des formations ainsi que les modalités d'évaluation. L'année dernière, la FSU a obtenu 53% des suffrages.

Des élu.e.s combatif.ves et efficaces peuvent être un vrai relais pour obtenir une formation plus adaptée et surtout une charge de travail mieux adaptée à la situation des collègues et sans disparités entre les filières pour les collègues face aux énormes disparités entre filières.

Maitane Cocagne Elue SNES-FSU au conseil d'école de l'ESPE de Bordeaux

Maitane a été élue sur la liste FSU au conseil de l'ESPE de Bordeaux en 2018. Actuellement enseignante de SVT au lycée Jacques Brel, à La Courneuve, elle revient sur cette année de militantisme syndical qu'elle qualifie de nécessaire pour défendre les enseignant.e.s stagiaires pendant cette période cruciale.

Quels étaient selon toi les points prioritaires à améliorer à l'ESPE ?

La **communication** est un réel problème dans les ESPE, et cela se poursuit dans les INSPE.

Les informations sont souvent mal transmises ou non transmises, au sein de la direction de l'ESPE comme dans l'ESPE lui-même. Ces problèmes ont été portés en conseil d'école et la direction ne semble pas avoir pris la mesure de ces difficultés.

Le **double statut** qui amène de la confusion pour les camarades fonctionnaires stagiaires. On nous demande d'assumer un rôle de professionnel, mais nous ne sommes pas considéré.e.s comme tel.le.s par les universitaires.

La **multiplicité des lieux de formation** et la taille de l'académie qui nous obligent à nous déplacer et qui sont vecteurs de fatigue.

Pourquoi avoir choisi de siéger au conseil d'école de ton ESPE avec la FSU et quelle expérience en as-tu tiré ?

Le Conseil d'École permet de rappeler que les usager.e.s sont présent.e.s à l'ESPE et que toutes les décisions ne sont pas bonnes à prendre : les équipes de direction sont souvent éloignées des préoccupations des fonctionnaires stagiaires. Certains n'ont même pas enseigné plus de deux ans dans leur carrière. Le CE permet surtout de freiner les mauvais choix, de rappeler les problématiques et d'orienter les décisions en faveur des étudiants. Le rôle d'un élu du SNES c'est donc ça : **rappeler sans cesse à l'administration et au rectorat qu'il y a des problèmes qu'ils ne perçoivent pas.**

Quel bilan tires-tu de cette année au CE ?

De nombreuses décisions ont été bloquées en raison du passage aux INSPE et de la rénovation du concours. Ce qu'il faut retenir c'est **qu'il y a toujours des choses à faire** et que la direction est généralement à l'écoute de nos propositions. Malheureusement, notre travail reste peu connu des fonctionnaires stagiaires, alors qu'avec leur soutien les lignes pourraient réellement bouger.

Je dirais que siéger au conseil d'école n'amène pas une charge de travail trop importante, mais cet engagement reste indispensable. C'est également un moment d'échange constructif à partager entre militant.e.s mais aussi avec l'équipe de direction.

Une phrase qui m'a marquée de la part d'un membre du rectorat de Bordeaux à l'ESPE, qui m'amène aujourd'hui encore à vouloir militer pour les stagiaires et étudiants :

« Quand tu postules pour être ingénieur chez Total tu sais dans que tu vas passer 6 mois sur une plateforme en mer. Quand tu t'engages en M1 MEEF pour être PE, c'est pareil, tout le monde a été élève, tout le monde connaît le métier. »

Maitane Cocagne

Elue FSU au conseil
de l'ESPE de
Bordeaux

SE PRESENTER SUR NOTRE LISTE

Une place t'attend sur la liste FSU au Conseil d'École de l'INSPE !

Cette année la totalité du conseil d'école des INSPE de Créteil doit être renouvelée. **Le SNES et la FSU ont besoin de toi pour siéger au CE** avec 7 autres étudiant.e.s du premier ou du second degré. N'hésite pas à nous appeler au 06.95.47.01.40 ou nous écrire à stagiaires@creteil.snes.edu afin de devenir porte-parole des stagiaires pour la FSU et de leur permettre de faire entendre leur voix. Si tu souhaites faire changer les choses et prendre un rôle actif pour la vie démocratique de l'INSPE, **il est encore temps.**

Tu as jusqu'au 8 octobre avant que nous ne finalisons la liste FSU en vue des élections.

UN PROBLEME DURANT L'ANNEE DE STAGE ?

→ STAGIAIRES@CRETEIL.SNES.EDU // 06 95 47 01 40.

Pas de tuteur ? un problème ?
Contactez-nous !

Tu as normalement un.e tuteur.trice de terrain et un.e tuteur.trice à l'INSPE. Si ce n'est pas le cas (en particulier pour le tuteur terrain), **contacte-nous** rapidement pour que nous te soutenions dans tes démarches auprès du Rectorat.



AIDES ET PRIMES

**Aides au logement,
primes : as-tu fait
toutes les
démarches ?**

Des aides au logement et primes existent pour les stagiaires :

- **IFF - Indemnité Forfaitaire de Formation** (1000€) : réservée aux stagiaires à mi-temps et donc inscrit-e-s à l'ESPE, à condition que ta commune de résidence et celle de ton établissement soient non limitrophes de ta commune de formation. Demande à remplir auprès du secrétariat de direction de ton établissement d'affectation, en joignant ton attestation d'inscription à l'INSPE mentionnant ton lieu de formation.
- **Remboursement des transports.** Si tu te rends à ton établissement en transports en commun, tu peux bénéficier d'une prise en charge à 50% du prix de ton abonnement. Pour en bénéficier, tu dois compléter un dossier à récupérer auprès du secrétariat de direction. Pour les stagiaires âgé-es de moins de 26 ans au 1er septembre 2019, tu peux demander la **carte Imagine-R**.
- **Prime d'activité** : selon ta situation personnelle, tu peux peut-être en bénéficier. Simulation à faire sur le site de la CAF.



Carte de France découpée en région académiques

- Selon ta situation, tu peux également bénéficier de certaines primes et indemnités: **ASIA Première affectation dans l'académie de Créteil** (400€), **AIP** (900 €). Consulte notre Infostagiaires de rentrée sur le site du SNES Créteil pour plus de renseignements :

<https://creteil.snes.edu/InfoStagiaires-2019-2020-no1-reussir-son-entree-dans-le-metier.html>

MUTATIONS 2019

La procédure de mutations se déroule en deux temps : la **phase inter-académique en novembre 2019**, durant laquelle tu feras des vœux entre les différentes académies, puis la **phase intra-académique au printemps 2020**, pour tes vœux à l'intérieur de l'académie que tu auras alors obtenue. En tant que stagiaires, tu es participant-e obligatoire à ces deux phases.

Pour chaque phase, les commissaires paritaires élu-e-s du SNES-FSU siègent dans les commissions de mutations, où elles et ils sont majoritaires, afin de défendre vos droits.

Avec la réforme de la FP, des changements sont à prévoir dans le fonctionnement des mutations cette année ! Contacte-nous pour toute question, comprendre les règles et calculer tes points.

Des rendez-vous personnalisés sont proposés pour les adhérent-e-s par les commissaires paritaires du SNES-FSU, au moment de la période des vœux. De plus, le SNES Créteil organisera plusieurs réunions mutations pendant cette période, dans les trois départements. Consulte le site du SNES Créteil pour les détails. **L'une de ces réunions aura lieu le vendredi 22 novembre 2019 à Arcueil, à l'issue de la journée de stage organisée pour les stagiaires (dernière page de cette publication).**

PREMIERE FICHE DE PAIE

Si tu as été AED, MI-SE, contractuel.le, doctorant.e, ATER,... tu dois remplir un dossier pour bénéficier d'un reclassement. Si ta rémunération était supérieure à celle de l'échelon 1 de ton nouveau corps, envoie un mail à la DPE de ta discipline pour demander la mise en place de l'indemnité compensatoire afin de bénéficier de ton ancien indice de rémunération jusqu'à prise en compte de ton reclassement. Joins une copie de ton ancienne fiche de paie.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

« STAGIAIRE... ET DEJA ENSEIGNANT-E / CPE »



Vendredi 22 Novembre 2019

(9h30 - 16h30)

Le stage aura lieu dans nos locaux du SNES académique Créteil :
3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil

PROGRAMME

Evaluation, titularisation, INSPE, ... : tout ce qu'il faut savoir sur les enjeux de l'année de stage

Tu as réussi un concours difficile et la titularisation doit être au bout du chemin. La réforme de 2010 n'a pas réduit le volume des titularisations (9 stagiaires sur 10 sont titularisés dès la première année), mais a profondément modifié les modalités de l'évaluation, désormais pilotée par l'employeur. Le référentiel des compétences est censé baliser le processus ; il reste pourtant basé sur un petit nombre de documents, et relève largement de l'évaluation finale. A partir d'expériences récentes, nous essayerons de te donner les éléments pour aborder sereinement cette échéance, notamment l'inspection.

Droits et devoirs des fonctionnaires

Un.e enseignant.e/CPE stagiaire est avant toute chose un.e fonctionnaire et dispose à ce titre des mêmes droits que ses collègues : droit à la formation syndicale, droit de grève, droit de participer aux heures d'information syndicale dans son établissement, droit d'être accompagné.e et défendu.e par le SNES-FSU, ...

Un militant du secteur juridique fera le point sur l'ensemble tes droits et répondra à tes questions.

Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe

Tu auras, si tu n'es pas déjà titulaire de l'EN, à participer avant début décembre au mouvement inter-académique, puis, en mars, au mouvement intra-académique. La loi de transformation de la fonction publique vient de modifier en profondeur les mutations. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent plus de la moitié des sièges des Commissions Paritaires et participent à ce titre aux opérations des mutations, seront là pour te donner une information fiable, expliquer le mouvement, répondre à tes questions et t'accompagner. Des rendez-vous individuels pourront être proposés.

(repas pris sur place)

Note-le tout de suite sur ton agenda et dépose au plus tard avant les vacances de la Toussaint le 19 octobre ta demande de congé au Recteur (modèle ci-dessous) au secrétariat de direction de ton établissement. Signale, par courtoisie, ton absence à ton formateur INSPE si tu devais assister à la formation ce jour-là.

Tu as droit à ce congé (avec maintien du salaire) !

La participation aux stages syndicaux sur tes heures de travail (que tu sois à l'INSPE ou dans ton établissement ce jour-là) est un droit (dans la limite de 12 jours par an).

Merci de t'inscrire par mail : stagiaire@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le vendredi 22 novembre 2019 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature